

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 209

9 mars 2005

SOMMAIRE

AB Finance Holding S.A., Luxembourg	10022	Lagfin S.A., Luxembourg	10025
Alimenta Holding S.A., Luxembourg	10017	Lago S.A.H., Luxembourg	10027
Amipar Holding S.A., Luxembourg	10021	Lewis Holdings S.A., Luxembourg	10020
Andromède S.A.H., Luxembourg	10025	Lextone S.A., Luxembourg	10029
AqualInvest Finco, S.à r.l., Luxembourg	10010	Madlux S.A., Pétange	10016
Aquilon S.A.H., Luxembourg	10027	Marcomard S.A.H., Luxembourg	10021
Banaudi International Holding S.A., Luxembourg .	10028	Media Partners Properties Luxembourg S.A., Lu-	
Business Development Services S.A., Luxem-		xembourg	10018
bourg	10031	Media Partners Properties Luxembourg S.A., Lu-	
Capital Invest Converging Europe Umbrella Fund,		xembourg	10020
Sicav, Luxembourg	10030	Mizuho Trust and Banking (Luxembourg) S.A.,	
Cardazzo S.A., Luxembourg	9992	Munsbach	9991
Cemfin S.A., Luxembourg	10024	Mizuho Trust and Banking (Luxembourg) S.A.,	
Cinkimco S.A.H., Luxembourg	10028	Munsbach	9992
Clear Vision Europe, S.à r.l., Luxembourg	10017	Moulins Gantenbein, S.à r.l., Fentange	10017
Compradore S.A.H., Luxembourg	10032	Novelis Luxembourg S.A., Dudelange	9998
Culinaris Pedus Service, S.à r.l. & Co KG, Nieder-		Ochyr Holding S.A., Luxembourg	10031
anven	9996	Pani S.A.H., Luxembourg	10026
Cymont Holding S.A., Luxembourg	10028	Peinture-Décor Léon Olinger, S.à r.l., Wasser-	
DEMA S.A.H., Luxembourg	10026	billig	10020
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.,		Portrait S.A., Luxembourg	10030
Luxembourg	10023	Prima Management AG, Luxembourg	9986
Doushan Holding S.A., Luxembourg	10031	S.M.T.L., Société Mosellane de Transports Luxem-	
DWS Invest, Sicav, Luxembourg	10029	bourgeois S.A., Bettembourg	10017
E.B.I.M. S.A.H., Luxembourg	10031	Sabian Properties S.A., Luxembourg	9986
Famirole S.A.H., Luxembourg	10026	Saint Eugène S.A., Luxembourg	10025
Finland S.A., Luxembourg	10030	Semsde Holding S.A., Luxembourg	10016
Firstnordic Allocation Fund Sicav, Luxembourg . .	10022	Semsde Holding S.A., Luxembourg	10016
Forfin S.A., Luxembourg	10023	Surface Holding S.A., Luxembourg	10024
Frame Immo S.A., Luxembourg	9993	Syrtext Investments S.A., Luxembourg	9990
G.M.P. Group S.A., Luxembourg	10027	Telwin International S.A., Luxembourg	9992
Gerinter S.A.H., Luxembourg	10032	Texlux S.A.	9991
Henry S.A.H., Luxembourg	10027	Texlux S.A., Luxembourg	9991
(La) Hêtraie Investissement S.A., Luxembourg . .	10025	(Le) Tire-Bouchon, S.à r.l., Pétange	10005
Holding Financière MK S.A., Luxembourg	10024	Toudecor S.A., Pétange	9998
Holz-Export S.A., Huldange	10020	Tricos S.A.H., Luxembourg	10029
HSH S.A., Luxembourg	10005	UBS ETF, Sicav, Luxembourg	10023
Institut Marine, S.à r.l., Rumelange	10020	Versbau S.A., Luxembourg	9997
Interfund Sicav, Luxembourg	10022	Vison S.A.H., Luxembourg	10021
IREAT S.A., International Real Estate and Art		Voyages Tageblatt, S.à r.l.	9997
Trading, Luxembourg	10021	Voyages Tageblatt, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9997

SABIAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 31.491.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(104449.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

PRIMA MANAGEMENT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 106.275.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, am vierundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Walter Schmitz, geboren am 1. September 1940 in Düsseldorf, wohnhaft in D-51467 Bergisch Gladbach, Zum Waschbach 25,

2.- Frau Bettina Schmitz, geborene Becher, geboren am 10. Februar 1957 in Hamburg, wohnhaft in D-51467 Bergisch Gladbach, Zum Waschbach 25,

Die erschienenen Parteien haben den Notar gebeten, die folgende Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme) festzustellen, welche die Gründer untereinander zu gründen beabsichtigen.

Kapitel I.- Name, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer
Art. 1. Name

1.1. Die Gründer errichten hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) (die «Gesellschaft»), welche der vorliegenden Satzung (die «Satzung») und dem anwendbaren Recht des Großherzogtums Luxemburg und insbesondere den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geänderten Fassung (das «Gesetz vom 10. August 1915») und dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz vom 20. Dezember 2002») untersteht.

1.2. Die Gesellschaft führt die Firma PRIMA MANAGEMENT AG.

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung unter Einhaltung der Bestimmungen über die Satzungsänderung gemäß Artikel 23 aufgelöst werden.

Art. 3. Sitz

3.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, welche diesen nach Maßgabe der Bestimmungen über die Satzungsänderung erwägen, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann jedoch innerhalb der Gemeinde Luxemburg durch Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.

3.2. Falls der Verwaltungsrat bestimmt, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche, soziale oder militärische Ereignisse sich ereignet haben oder bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die Kommunikation zwischen dem eingetragenen Sitz und im Ausland befindlichen Personen unmöglich machen sollten, kann der eingetragene Sitz vorläufig bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Solche vorläufigen Maßnahmen lassen jedoch die Nationalität der Gesellschaft unberührt, welche unbeachtet der vorläufigen Verlegung weiterhin eine Luxemburger Gesellschaft verbleibt. Solche vorläufigen Maßnahmen werden durch das Gesellschaftsorgan der Gesellschaft, das zu diesem Zweck unter solchen Umständen am besten in der Lage ist, getroffen und allen interessierten Personen mitgeteilt.

3.3. Niederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Geschäftsstellen können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des Verwaltungsrates errichtet werden.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung, Förderung, Verwaltung und Leitung von PRIMA, einem Organismus für gemeinschaftliche Anlagen in Wertpapiere (OGAW) im Sinne der Richtlinie 85/611/EWG vom 20. Dezember 1985 zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte OGAW und andere Organismen für gemeinschaftliche Anlagen (OGA) (wie abgeändert), als fonds commun de placement in Luxemburg aufgelegt.

Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Kapitel 13 des Gesetzes von 2002 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das «Gesetz von 1915») einschließlich Änderungsgesetzen festgesetzten Begrenzungen.

Kapitel II.- Grundkapital, Aktien

Art. 5. Grundkapital

5.1. Die Gesellschaft verfügt über ein Grundkapital von sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000,-), unterteilt in sechstausend (6.000) Aktien (die «Aktien») mit einem Nennwert von jeweils tausend Euro (EUR 1.000,-), die voll eingezahlt sind.

5.2. Das Grundkapital der Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre nach Maßgabe des Artikels 19 dieser Satzung erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3. Die Gesellschaft darf eigene Aktien nur nach Maßgabe und in den gesetzlichen Grenzen erwerben.

Art. 6. Form der Aktien

6.1. Alle Aktien der Gesellschaft lauten ausschließlich auf den Namen.

6.2. Die ausgegebenen Aktien werden in das Aktienbuch eingetragen, das durch die Gesellschaft oder durch eine oder mehrere Personen, welche durch die Gesellschaft zu diesem Zweck bestimmt wurden, aufbewahrt wird. Dieses Aktienbuch enthält den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnsitz oder sein Wahlmizil, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die geleistete Einlage, jede Übertragung von Aktien sowie das Datum einer solchen Übertragung.

6.3. Das Eigentum an Namensaktien wird durch Eintragung in das bezeichnete Aktienbuch begründet. Ein Aktienzertifikat wird auf Antrag dem Aktionär ausgestellt.

Art. 7. Rechte an Aktien

7.1. Die Gesellschaft erkennt ausschließlich einen Berechtigten (Eigentümer) pro Aktie an. Falls eine Aktie sich in Miteigentum befindet oder falls das Eigentumsrecht an einer solchen Aktie aufgeteilt oder streitig ist, haben alle Personen, die ein Recht an dieser Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten zum Zwecke der Vertretung dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft zu ernennen. Ein Unterlassen der Ernennung eines solchen Bevollmächtigten impliziert die Aussetzung aller mit dieser Aktie verbundenen Rechte.

7.2. Jede Aktie verleiht eine Stimme.

Art. 8. Übertragung von Aktien. Die Übertragung einer Aktie wird durch eine schriftliche Übertragungserklärung in das Aktienbuch eingetragen. Diese Übertragungserklärung wird durch den Veräußerer und den Erwerber oder durch Bevollmächtigte datiert und unterzeichnet. Die Gesellschaft ist berechtigt, ebenfalls andere beweiskräftige Dokumente als Nachweis für eine Übertragung anzunehmen.

Kapitel III.- Verwaltungsrat

Art. 9. Verwaltungsrat

9.1. Die Leitung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat, der aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss.

9.2. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von den Aktionären in der Jahreshauptversammlung für eine bestimmte Dauer ernannt, welche sechs Jahre nicht überschreitet, in jedem Fall jedoch bis zur Ernennung und zum Dienstantritt ihrer Nachfolge. Dies gilt jedoch unter dem Vorbehalt der Möglichkeit, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit durch Beschluss der Aktionäre des Amtes enthoben und/oder ersetzt werden kann. Dieser Beschluss der Hauptversammlung bedarf keiner Begründung. Die ersten Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, welche unmittelbar im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft abgehalten wird.

9.3. Die Verwaltungsratsmitglieder haben für ihre Mitgliedschaft und Tätigkeit im Verwaltungsrat nur einen Anspruch auf Vergütung falls die Generalversammlung der Aktionäre einer Vergütung zustimmt.

9.4. Sollte das Amt eines Mitgliedes des Verwaltungsrates infolge Todes, Rücktritts oder auf andere Weise unbesetzt sein, dürfen die verbleibenden von der Hauptversammlung gewählten Mitglieder des Verwaltungsrates das unbesetzte Amt bis zur unmittelbar darauffolgenden Hauptversammlung neu besetzen.

Art. 10. Verwaltungsratssitzungen

10.1. Der Verwaltungsrat wird aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär bestellen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und mit dem Führen der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sowie der Durchführung administrativer und anderer Pflichten, wie von Zeit zu Zeit durch den Verwaltungsrat angewiesen, beauftragt ist.

10.2. Falls ein Vorsitzender gewählt wurde, führt er den Vorsitz bei allen Verwaltungsratssitzungen. Bei fehlender Ernennung oder im Falle seiner Abwesenheit können die Verwaltungsratsmitglieder vorläufig ein anderes Verwaltungsratsmitglied durch einfache Mehrheit der bei dieser Sitzung Anwesenden als Vorsitzenden wählen.

10.3. Der Verwaltungsrat tritt am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einberufung bezeichneten Ort zusammen. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung seines Vorsitzenden immer dann zusammen, wenn das Interesse der Gesellschaft dies erfordert oder wenn zwei Mitglieder des Verwaltungsrates dies beantragen.

10.4. Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden mit Ausnahme von dringenden Fällen, in denen in der Einberufung die Art dieser Umstände zu bezeichnen ist, allen Mitgliedern des Verwaltungsrates mindestens 7 Kalendertage vor dem Zeitpunkt dieser Sitzung schriftlich bekannt gemacht. In dringlichen Fällen beträgt die Einladungsfrist mindestens 24 Stunden. Die Einberufung erfolgt unter Angabe von Ort, Tag, Zeit und Tagesordnung. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann schriftlich oder durch E-Mail, Telegramm, oder Fax seine Zustimmung zum Verzicht auf diese Einberufung erklären. Es bedarf keiner besonderen Einberufung zu solchen Sitzungen, deren Ort und Zeitpunkt zuvor durch Beschluss des Verwaltungsrates im Rahmen eines genehmigten Zeitplanes festgelegt wurden.

10.5. Niederschriften der Verwaltungsratssitzungen werden von ihrem Vorsitzenden unterzeichnet.

Abschriften von oder Auszüge aus diesen Niederschriften, welche vor Gericht oder anderweitig vorzulegen sind, werden von diesem Vorsitzenden, vom Sekretär oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 11. Beratungen, Abstimmung

11.1. Der Verwaltungsrat ist nur handlungs- und beschlussfähig, wenn eine einfache Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist darunter wenigstens der Verwaltungsratsvorsitzende. Ist die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates nicht gegeben, ist unter Beachtung von Artikel 10.4 unverzüglich eine neue Verwaltungsratsitzung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen. Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen. Bei Stimmgleichheit hat der Verwaltungsratsvorsitzende ausschlaggebende Stimme.

11.2. Jedes Verwaltungsratsmitglied ist berechtigt, sich in Verwaltungsratssitzungen durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten zu lassen, indem er es hierzu schriftlich, durch E-Mail, Telefax oder Telegramm bevollmächtigt.

11.3. Ein Mitglied des Verwaltungsrates darf an einer Sitzung des Verwaltungsrates im Wege einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, soweit die an der Sitzung teilnehmenden Personen sich akustisch wahrnehmen können. Die Teilnahme an einer Sitzung mit solchen Mitteln begründet die persönliche Anwesenheit an einer solchen Sitzung.

11.4. Entscheidungen des Verwaltungsrates dürfen auch unter der Form von schriftlichen Zirkularbeschlüssen getroffen werden, falls Einstimmigkeit aller Mitgliedern des Verwaltungsrates besteht.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrates; Persönliches Interesse. Der Verwaltungsrat verfügt über die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Verwaltung und Verfügungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen. Ihm obliegen alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich von Gesetzes wegen oder durch die vorliegende Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Art. 13. Zeichnungsberechtigung. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten wirksam durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates sowie durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers oder durch die alleinige oder gemeinschaftliche Unterschrift von durch den Verwaltungsrat Bevollmächtigten verpflichtet.

Art. 14. Übertragung von Befugnissen Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit einen oder mehrere Geschäftsführer der Gesellschaft ernennen, falls dies für die Leitung und die Verwaltung der Gesellschaft als erforderlich erachtet wird. Falls der Geschäftsführer ein Mitglied des Verwaltungsrats ist, muss die Hauptversammlung den Verwaltungsrat dazu ermächtigen, dieses Mitglied als Geschäftsführer zu ernennen. Jede dieser Bestellungen kann jederzeit vom Verwaltungsrat widerrufen werden. Die ernannten Geschäftsführer verfügen über die ihnen vom Verwaltungsrat eingeräumten Rechte und auferlegten Verpflichtungen, so wie vom Gesetz vom 20. Dezember 2002 vorgesehen ist.

Kapitel IV.- Hauptversammlung

Art. 15. Befugnisse der Hauptversammlung

15.1. Die Hauptversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft.

15.2. Die Hauptversammlung verfügt über die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen betreffend die Tätigkeiten der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu genehmigen.

Art. 16. Jahreshauptversammlung

16.1. Die Jahreshauptversammlung findet am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an jenem in der Einladung bezeichneten Ort am zweiten Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr, statt. Sollte es sich bei diesem Tag um einen gesetzlichen oder banküblichen Feiertag in Luxemburg handeln, findet die Jahreshauptversammlung an dem darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

16.2. Die Jahreshauptversammlung kann ebenfalls im Ausland abgehalten werden, falls dies nach absoluter und endgültiger Beurteilung des Verwaltungsrates aufgrund außergewöhnlicher Umstände außerhalb der Kontrollmöglichkeit der Gesellschaft oder ihrer Aktionäre erforderlich sein sollte.

Art. 17. Andere Hauptversammlungen

17.1. Der Verwaltungsrat kann weitere Hauptversammlungen einberufen. Aktionäre, die alleine oder zusammen ein Fünftel der Beteiligung am Grundkapital halten, sind ebenfalls berechtigt, vom Verwaltungsrat die Einberufung einer Hauptversammlung zu verlangen.

17.2. Solche Hauptversammlungen müssen am Sitz der Gesellschaft oder einem anderen Ort in Luxemburg (vorbehaltlich der Regelung unter 16.2) abgehalten werden und können an den Orten und zu den Zeitpunkten abgehalten werden, wie in den betreffenden Einberufungen bezeichnet.

Art. 18. Verfahren

18.1. Die Hauptversammlungen werden vorbehaltlich abweichender zwingender Gesetzesbestimmungen durch eine die Tagesordnung beinhaltende Mitteilung einberufen, welche den Aktionären mindestens 8 Kalendertage vor Abhalten der Hauptversammlung per Einschreiben zu übermitteln ist. Sollten alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sein und erklären, ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Mitteilung abgehalten werden.

18.2. Jeder Gesellschafter kann in die Hauptversammlung Tagesordnungspunkte einbringen, indem er diese den anderen Gesellschafter schriftlich so früh wie möglich, jedoch auf keinen Fall später als sieben Kalendertage vor der betreffenden Hauptversammlung anzeigt.

18.3. Die zur Anwesenheit an einer Hauptversammlung durch die Aktionäre zusätzlich zu erfüllenden Bedingungen können durch den Verwaltungsrat festgelegt werden.

18.4. Ein Aktionär kann sich bei einer Hauptversammlung durch Erteilung einer schriftlichen Vollmacht an einen Dritten, der nicht Aktionär zu sein braucht, vertreten lassen.

18.5. Den Vorsitz an allen Hauptversammlungen führt der Vorsitzende des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit kann die Hauptversammlung ein Mitglied des Verwaltungsrates oder einen Dritten als vorläufigen Vorsitzenden im Wege einer einfachen Mehrheit der bei dieser Hauptversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien bestimmen. Der Vorsitzende einer solchen Hauptversammlung bestimmt einen Sekretär im Hinblick auf die Erstellung einer Niederschrift der Hauptversammlung, sowie der Durchführung verwaltungstechnischer Aufgaben, sowie der Wahrnehmung solcher Aufgaben, wie von Zeit zu Zeit durch den Vorsitzenden angewiesen.

Art. 19. Abstimmung. Soweit nicht anders gesetzlich oder in der vorliegenden Satzung geregelt, werden Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Eine Hauptversammlung, die Änderungen der vorliegenden Satzung beschließen soll, ist nur beschlussfähig, wenn die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter zusammen mindestens 50% des Kapitals halten. Änderungen der vorliegenden Satzung können nur mit Zweidrittelmehrheit des bei der Hauptversammlung anwesenden oder vertretenen Aktienkapitals beschlossen werden.

Kapitel V.- Aufsicht

Art. 20. Wirtschaftsprüfer. Die Tätigkeiten der Gesellschaft und ihrer Rechnungslegung werden von einem von der Gesellschaft zu ernennenden unabhängigen Wirtschaftsprüfer überwacht.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Gewinnverwendung

Art. 21. Geschäftsjahr

21.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet per 31. Dezember mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches mit Gründung der Gesellschaft beginnt und per 31. Dezember 2005 endet.

21.2. Am Ende eines Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft erstellt und durch die Hauptversammlung festgestellt. Der Verwaltungsrat bereitet den Jahresabschluss, bestehend aus mindestens der Bilanz, der Gewinn- und Verlustrechnung und dem Anhang, welcher den Wert der Vermögenswerte und Verpflichtungen der Gesellschaft anzeigt, vor. Die Jahresabschlüsse können von jedem Aktionär am eingetragenen Sitz der Gesellschaft eingesehen werden.

Art. 22. Gewinnverwendung

22.1. Aus dem jährlichen Bilanzgewinn der Gesellschaft werden 5% in die gesetzliche Rücklage eingestellt. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend soweit die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Grundkapitals erreicht hat.

22.2. Vorbehaltlich der Bestimmungen dieses Artikels 22. steht der jährliche Bilanzgewinn der Hauptversammlung frei zur Verfügung.

22.3. Mit Ausnahme der gesetzlichen Rücklage, stehen alle andere eventuellen Rücklagen der Gesellschaft frei zur Verfügung.

Kapitel VII.- Auflösung, Abwicklung

Art. 23. Auflösung der Gesellschaft. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Abwickler (Liquidatoren) vorgenommen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und durch die Hauptversammlung bestellt werden, welche ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütung beschließt. Ein Liquidator kann eine natürliche oder juristische Person sein.

Kapitel VIII.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 24. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht in der vorliegenden Satzung geregelten Angelegenheiten unterliegen dem Gesetz vom 10. August 1915 und dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 in ihrer jeweils geltenden Fassung.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2006 statt.

Übernahme und Einzahlung

Da solchermäßen die Satzung festgestellt ist, haben die vorbezeichneten Vertragsparteien Aktien der Gesellschaft wie folgt übernommen:

1. Herrn Walter Schmitz, vorbenannt.	5.999 Aktien
2. Frau Bettina Schmitz, vorbenannt.	1 Aktie
Total:	6.000 Aktien

Die Gesamtheit dieser Aktien wurde eingezahlt, so dass der Gesamtbetrag von sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000) von nun an nach Nachweis gegenüber dem Notar der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Feststellung

Der beurkundende Notar erklärt, dass die Bedingungen gemäß Artikel 26 des Gesetzes erfüllt sind und beurkundet ausdrücklich diese Erfüllung.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen ungeachtet ihrer Form, welche von der Gesellschaft zu tragen sind, oder ihr in Verbindung mit der Gründung belastet werden auf sechstausend Euro geschätzt.

Erste Ausserordentliche Hauptversammlung

Die vorbezeichneten Parteien, welche die Gesamtheit des übernommenen Grundkapitals vertreten und sich als ordnungsgemäß einberufen betrachten, haben unmittelbar eine außerordentliche Hauptversammlung abgehalten und einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1724 Luxemburg, 9, boulevard Prince Henri.
2. Die nachfolgenden Personen wurden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates für eine Dauer ernannt, welche mit der Jahreshauptversammlung des Jahres 2006, in jedem Fall jedoch bis zur Ernennung und zum Dienstantritt ihrer Nachfolger enden wird:
 - Herr Walter Schmitz, geboren am 1. September 1940 in Düsseldorf, wohnhaft in D-51467 Bergisch Gladbach, Zum Waschbach 25,
 - Frau Bettina Schmitz, geborene Becher, geboren am 10. Februar 1957 in Hamburg, wohnhaft in D-51467 Bergisch Gladbach, Zum Waschbach 25,
 - Herr Fernand Reiners, geboren am 15. Oktober 1963 in Clervaux, wohnhaft in 11, rue des Promenades, L-5973 Itzig.
3. Die außerordentliche Hauptversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft auf Herrn Walter Schmitz, geboren am 1. September 1940 in Düsseldorf, wohnhaft in D-51467 Bergisch Gladbach, Zum Waschbach 25, und Frau Françoise Barthel, geboren am 23. Dezember 1963 in Luxemburg, wohnhaft in 9, rue Principale, L-5460 Trintange zu übertragen.
4. Als Wirtschaftsprüfer ernannt die außerordentliche Hauptversammlung ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, dessen Mandat anlässlich der Erstellung des Jahresabschlusses des Geschäftsjahres 2006 durch die Jahreshauptversammlung im Jahre 2007 enden wird.

Woraufhin die vorliegende Urkunde in Luxemburg erstellt wurde, am Tag wie zu Beginn des Dokumentes aufgeführt.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, die dem Notar alle mit ihren Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitzen bekannt sind, verlesen wurde, haben die erschienenen Personen gemeinsam mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: W. Schmitz, B. Schmitz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2005, vol. 430, fol. 71, case 3. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für Gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 25. Februar 2005.

H. Hellinckx.

(019004.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

SYRTEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 60.446.

Extraits des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 25 août 2004

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. Fabio Gaggini, avocat, né le 6 mars 1956 à CH-Gentilino, ayant son domicile professionnel à CH-6901 Lugano, Via Somaini 10, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;
- M. Guelfo E. Lüscher, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1943 à I-Rivarolo Canavese (TO), ayant son domicile professionnel à CH-Lugano, Via Tesserate 57, administrateur-délégué;
- La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

Pouvoir de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour SYRTEX INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100328.3/528/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

MIZUHO TRUST AND BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 30.235.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration prises en date du 1^{er} novembre 2004

Les administrateurs de la Banque réunis en Conseil d'Administration décident à l'unanimité de prendre les résolutions circulaires suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Hideyuku Sasaki a pris fin le 1^{er} novembre 2004. Il a été remplacé par Monsieur Naomi Harada, membre du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} novembre 2004.

2. Monsieur Naomi Harada est nommé en qualité d'administrateur-délégué et CEO de la Banque en remplacement de Monsieur Hideyuki Sasaki.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

N. Ueda / F. Yuda

Executive Vice President / Executive Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016239.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

TEXLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.974.

EXTRAIT

Il résulte des lettres reçues en date du 3 décembre 2004 que:

Francis N. Hoogewerf, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg, ARDEN INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Picquerel House, Route de Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey, Channel Islands, ARDAVON HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société et demandent décharge de leur mandat avec effet immédiat.

Henri Vanherberghen, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et demande décharge de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100355.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

TEXLUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.974.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège de la société TEXLUX S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg pour les raisons suivantes:

- Impossible d'approuver, d'enregistrer et de publier les comptes annuels 2002 et 2003.

- Plus de contact avec le bénéficiaire économique.

- La société n'a pas payé les factures de domiciliation et de gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100353.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

CARDAZZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.930.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 mars 2005 à 12.00 heures au siège social

Le conseil décide d'accepter la proposition du président de lever la clause de subordination qui grève les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire zéro coupon subordonné 4% 09.06.2004-30.06.2009 de EUR 12.634.050,- à l'échéance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, et sera ratifiée par la prochaine assemblée générale conjointe des actionnaires et des obligataires de la société.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
L. Checchinato / C. Watteyne

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020319.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MIZUHO TRUST AND BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 30.235.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration prises en date du 13 juillet 2004

Les administrateurs de la Banque réunis en Conseil d'Administration décident à l'unanimité de prendre les résolutions circulaires suivantes:

1. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Hitoshi Maeda en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 13 juillet 2004.

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Toshio Ogawa en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 13 juillet 2004.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour extrait conforme
Pour MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.
N. Ueda / F. Yuda
Executive Vice President / Executive Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014803.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

TELWIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.309.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société TELWIN INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 23 septembre 2004 au siège social que:

1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société TELWIN INTERNATIONAL S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

2) les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Pour extrait conforme
G. Ludovissy
Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100093.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

FRAME IMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 104.852.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société STONELAND PORTFOLIO CORP., une société régie par les lois des îles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés sous le numéro 550685,

ici représentée par Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 13, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur.

2. La société FENT S.A., une société régie par les lois des îles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés sous le numéro 573187,

ici représentée par Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 13, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2004.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (SOPARFI) qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FRAME IMMO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, le développement, la location, le financement et la mise en valeur d'actifs immobiliers situés aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Capital - actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente et deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cent) d'actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la publication des statuts au Mémorial Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous formes d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour une modification des statuts. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et restrictions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut émettre des obligations, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 7. La société peut émettre des obligations, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf en cas d'urgence qui doit être spécifiée dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Le conseil d'administration peut valablement statuer sans convocation préalable si tous ses membres sont présents ou dûment représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu, date et heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix pour ou contre une résolution, la voix de celui que préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être constatés par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée, ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs et confier la direction de toutes les affaires ou d'une branche spécifique de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spécifiques pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. Il peut aussi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, nommé(s) administrateur(s)-délégué(s).

Art. 13. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un dimanche ou un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu décidé par le conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et prendra des décisions sur toutes questions qui lui auront été soumises régulièrement.

Art. 18. Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la simple majorité des votes émis.

Art. 19. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prescrits par la loi peut modifier les statuts dans toutes ses dispositions.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire aura atteint le dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi pour une modification des statuts.

Art. 24. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération.

Dispositions générales

Art. 25. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Souscriptions - Paiements

Actionnaires	capital souscrit (EUR)	capital libéré (EUR)	nombre d'actions
1. La société STONELAND, PORTFOLIO CORP, prédésignée . .	16.000,-	16.000,-	160
2. La société FENT S.A., prédésigné	16.000,-	16.000,-	160
Total:	32.000,-	32.000,-	320

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente et deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en 2006,

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- INTELICA LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés sous le numéro 620.043.

- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

3. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.

4. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est nommée commissaire-aux-comptes:

5. Le siège de la société est fixé au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

6. Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010 .

7. Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, tous les comparants, connus du notaire ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 84, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

J. Elvinger.

(103424.3/211/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

**CULINARIS PEDUS SERVICE, S.à r.l. & CO KG, Société en commandite simple,
(anc. CULINARIS NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l. & CO KG).**

Siège social: Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 44.475.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 9 août 2001

La séance est ouverte à 10 heures à Niederanven.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Président : Monsieur Jos Nosbusch

Secrétaire : Maître Nicolas Schaeffer

Scrutateur : Madame Michelle Weiler-Wagner

Exposé du président

1. Sont présents ou représentés les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont représentées.

2. Que tous les associés étant présents et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

3. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de raison sociale suivant l'article 18 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

2. Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

Suite au remplacement de l'associé commandité NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l., par PEDUS SERVICE, S.à r.l., suite à la cession de parts intervenue entre parties, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de façon à ce que CULINARIS NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l. & CO. KG devienne CULINARIS PEDUS SERVICE, S.à r.l. & CO KG comme prévu dans l'article 18 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Niederanven, le 9 août 2001.

J. Nosbusch / N. Schaeffer / M. Weiler-Wagner

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06152. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(100396.3/273/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

VOYAGES TAGEBLATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 17.716.

Assemblée générale du 28 octobre 2004: Résolutions de l'associé unique

Première résolution

En date du 28 octobre 2004, les comptes suivants ont été approuvés par EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Alvin Sold, administrateur-délégué et associé unique de la S.à r.l. VOYAGES TAGEBLATT:

- comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001 avec un total bilan de LUF 3.055.254 et une perte de LUF 180.375.
- comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 avec un total bilan de EUR 69.107,68 et une perte de EUR 3.010,29.
- comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 avec un total bilan de EUR 46.072,56 et un bénéfice de EUR 1.752,00.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Alphonse Ley, démissionnaire, Monsieur Alvin Sold.

EDITPRESS LUXEMBOURG S.A.

A. Sold

Représentant

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100127.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

VOYAGES TAGEBLATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R. C. Luxembourg B 17.716.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés

Réunion tenue au 44, rue du Canal à L-4050 Esch-sur-Alzette en date du 4 octobre 2004

En sa qualité d'associé unique, la société EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Alvin Sold, décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la S.à r.l. VOYAGES TAGEBLATT de Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette vers Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

EDITPRESS LUXEMBOURG S.A.

A. Sold

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100128.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

VERSBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.249.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 octobre 2004 que:

- les mandats des administrateurs M. Alain Lorang, né le 31 mars 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Mme Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, née le 17 décembre 1969 à Laxou (F), avec adresse professionnelle au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.933, sont reconduits pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2009.

- est nommée au poste d'administrateur, en remplacement de la société KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION démissionnaire, la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.795, pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(100332.4/835/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

TOUDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.344.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101040.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

NOVELIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R. C. Luxembourg B 104.853.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

1. ARCUSTARGET INC, incorporated under the law of Canada, with registered office at 3800 Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada, here represented by Catherine Desso, attorney-at-law, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal on November 29th, 2004.

2. ALCAN PACKAGING BRIDGNORTH LIMITED, incorporated under the law of United Kingdom, with registered office at AL House, 83 Tower Road North, Warmley, Bristol, BS30 8XP, here represented by Catherine Desso, attorney-at-law, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal on November 30th, 2004.

The aforesaid proxy being intalled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remained annexed to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «anonyme» which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société anonyme under the name of NOVELIS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The Company has its Head Office in the City of Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors. The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and branches wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur, which are likely to affect the normal functioning of the Head Office or the communications with abroad, the head Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such decision shall not affect the Company's nationality. The declaration as to the transfer abroad of the Head Office will be made and brought to the attention of third parties by the competent organ of the Company best placed to do so in the circumstances.

The general meeting of the shareholders is the final judge, even a posteriori, as to whether the above mentioned events may have constituted a case of force majeure.

Art. 3. The object of the Company is to purchase, manufacture, market, sell and/or trade aluminium products, associated products, raw materials, technology, know-how and associated equipment.

The Company may take any participating interest in any commercial or industrial enterprise. It may acquire and exploit any patent, licence, trademark or technical and industrial know-how. It may generally undertake any operation which is directly or indirectly linked to its corporate object or useful in connection therewith.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Capital - Shares

Art. 5. The registered capital. is fixed at 31,000.- EUR (thirty-one thousand euros), represented by 310 (three hundred and ten) shares without a nominal value.

Art. 6. The shares are all registered.

A register of the shares will be kept at the Head Office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article thirty-nine of the law of 10th August 1915, concerning Trading Companies.

Title to the shares will be established by an inscription to be inserted in the above register.

Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors.

Art. 7. The Company will recognize only one holder of each share; when any share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been ap-

pointed sole holder in relation to the Company; the same rule shall apply in case of conflict between an usufructuary and a bare owner, or between or pledger and a pledgee.

Art. 8. The share capital may be increased in one or several stages by decision of the General Meeting and the effecting of any such increase may be entrusted to the Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors may authorize the issue of bonds and debentures, in bearer or other form, in any denomination or denominations and payable in any currency or currencies. The Board of Directors shall fix the rate of interests, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof. The bonds must be signed by two Directors, both of which signatures may be affixed by facsimile or by means of a stamp.

Management - Supervision

Art. 10. The Company is administered by a Board of Directors composed of at least three members appointed by the General Meeting for a term to expire at the latest after the next Annual General Meeting.

In the event of a Director's post becoming vacant, the remaining Directors have the right to appoint a temporary replacement. In such event the next General Meeting will be asked to confirm this appointment.

Retiring Directors are eligible for reelection.

Art. 11. The Board of Directors will elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one or the Directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a Secretary of the Company, and, as it shall see fit, an appropriate number of Assistant-Secretaries. Neither the Secretary nor the Assistant Secretary need be members of the Board of Directors.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or two members of the Board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convocations.

The Board of Directors may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

Directors, unable to be present, may delegate by letter another member of the Board to represent them and to vote in their name. Directors, unable to be present, may also cast their votes by letter or by telegram.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the Chairman has a deciding vote.

A director, having a personal interest in a matter submitted for approval of the Board, shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

At the next General Meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the case in which a Director has a personal interest. In the event of a member of the Board of Director having to abstain due to a conflict or interest, resolutions passed by the majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Resolutions signed by all the Directors shall be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 13. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman.

Copies or extracts are signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 14. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present charter to the General Meeting, falls within the competence of the Board of Directors.

Art. 15. The Board of Directors may with the prior approval of the General Meeting of Shareholders entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed Managing Director. The Board may further delegate powers to Managers or other officers. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 16. All acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two directors or by the Managing Director, or by any person or persons to whom signatory authority has been delegated by the Board.

The persons so signing will not have to justify to third parties the powers under which they are acting or the absence of any special authorization. Any litigation whether as plaintiff or as defendant shall be conducted by the Board of Directors in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 17. The Corporation shall indemnify its directors and officers against all reasonable expenses incurred by them in defending claims made or suits brought against them as directors or officers and against all liability in such suits, except in such cases as involve gross negligence or willful misconduct in the performance of their duties.

Such indemnification shall extend to the payment of judgements against the directors and officers and to reimbursement of amounts paid in settlement of such claims or actions, and may apply to judgements in favour of the Corporation or amounts paid in settlement to the Corporation.

Such indemnification shall also extend to the payment of counsel fees and expenses of officers and directors in suits against them where successfully defended, if the claim or action does not arise from the gross negligence or willful misconduct of such officers or directors.

Such right of indemnification shall not be exclusive of any right to which any directors or officers may be entitled as a matter of law and shall extend and apply to the estates of the deceased directors or officers.

Art. 18. The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more Auditors, to be appointed by the General Meeting for a term of one year. This term shall however, expire at the latest at the next Annual General Meeting.

General meeting

Art. 19. The General Meeting properly constituted represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstaining from voting.

The General Meeting has the broadest powers to do or ratify all acts which concern the Company.

Art. 20. The Annual General Meeting will be held in the municipality, of the registered office at 3.p.m. on the first Monday in June.

Should that day be a Public holiday, the meeting will be postponed to the next full working day at the same hour. General Meetings will be held at the place to be indicated in the convening notice.

Art. 21. The Annual General Meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the Statutes act on the discharge of Directors and Auditors, and take such further action on other matters that may properly come before it.

Each share entitles the holder the one vote subject to the limitations laid down by law.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy who need not be a shareholder.

Art. 22. The Board of Directors shall be responsible for calling both Ordinary and Extraordinary General Meetings. It shall be obliged to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requests it in writing, indicating the agenda.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If the entire subscribed capital is represented, the proceedings of the General Meetings will be deemed valid even if no notice has been issued beforehand.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 23. The General Meeting is presided over by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by the Director who is replacing him.

The Meetings choose from its number two scrutineers.

The other members of the Board complete the Committee.

Art. 24. The minutes of the General Meeting are signed by the members of the Committee and by any shareholders who wish to do so.

However in case where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two Directors.

Financial year

Art. 25. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December each year.

Art. 26. Each year, as of the thirty-first of December, the Board of Directors will draw up the Balance Sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities.

At the same time, the accounts will be closed and the Board of Directors will prepare a Profit and Loss Account for the last trading year.

At least one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's Balance Sheet and Profit and Loss Account together with its report and such other documents as may be required by law to the Auditor who will thereupon draw up his report.

Two weeks before the Annual General Meeting the Balance Sheet and the Profit and Loss Account, Directors Report, Auditors Report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the Head Office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 27. The credit balance and the Profit and Loss Account, after deduction of the general expenses, taxes, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors, represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the statutory reserve.

This deduction ceases to be obligatory when the statutory reserve amounts to one tenth of the authorized and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends when payable will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

Art. 28. In the event of the dissolution of the Company at any time or for any reason, the liquidation will be carried out by the liquidators appointed by the General Meeting; if no liquidators are so appointed, liquidation will be carried out by the Board of Directors.

The surplus after liquidation will then be used to repay the share capital. The final surplus will be distributed between all the shareholders in accordance with their holdings.

General provisions

Art. 29. The law of August 10, 1915, as amended, shall apply, providing these articles of incorporation do not state otherwise.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

<i>Name of shareholders</i>	<i>Number of shares subscribed</i>
ARCUSTARGET INC	309
ALCAN PACKAGING BRIDGNORTH LIMITED	1
Total:	310

All these shares have been fully paid up, so that the amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand euros) is forthwith at the free disposal of the company, as it has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euros.

Extraordinary General Meeting

The above-named shareholders, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and the number of the auditors at one.
- 2) The following have been appointed directors:
 - a. Mr Pierre Jean-Claude Labat, company director, residing at L-1641 Luxembourg, 11, rue Nicolas Greth
 - b. Mr Jean-Marie Bouzendorffer, company director, residing at F-57158 Montigny-Les-Metz, 18, rue Saint-Quentin
 - c. Monsieur Willian-Bill Morris, company director, residing at GB-FK82JW Stirling, 17, Snowdon Place

The duration of the mandates is fixed at 6 years

The board is authorized to appoint a managing director.

- 3) The following is appointed auditor:

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch

The duration of the mandate is fixed at 6 years

- 4) The registered office of the company shall be fixed at: Zone Industrielle Riedgen L-3401 Dudelange

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read into the language of the persons appearing, said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit le texte en langue française des statuts coordonnés précités:

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ARCUSTARGET INC, société de droit canadien, ayant son siège social à 3800 Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada, ici représentée par Maître Catherine Desso, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous-seing privé lui délivrée le 29 novembre 2004.

2. ALCAN PACKAGING BRIDGNORTH LIMITED, une société de droit britannique, ayant son siège social à AL House, 83 Tower Road North, Warmley, Bristol, BS30 8XP, ici représentée par Maître Catherine Desso, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous-seing privé lui délivrée le 30 novembre 2004.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVELIS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social de la société sera établi à Dudelange, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration aura le droit des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances est le mieux placé pour y procéder.

L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernier lieu, même à posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué en cas de force majeure.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la production, le marketing, la vente et/ou le commerce de produits en aluminium, de produits complémentaires, matières premières, technologie, know-how et équipements ayant un rapport avec ce qui précède.

La société peut prendre toute participation dans des entreprises commerciales ou industrielles. Elle peut acquérir et exploiter tout brevet, licence, marque ou secrets techniques ou industriels. D'une façon générale elle peut faire toute opération qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou utile à son accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix actions) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont toutes nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. lien sera de même dans le cas d'un conflit opposant un usufruitier et un nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois par suite d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration courra être chargé de l'exécution d'une pareille décision.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut autoriser l'émission d'emprunts obligataires sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration fixera le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces signatures peuvent être apposées par fac-similé ou à l'aide d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 10. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres nommés par l'assemblée générale pour un terme expirant au plus tard après la prochaine assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de nommer un remplaçant temporaire; dans ce cas la prochaine assemblée générale sera invitée à ratifier cette nomination.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Art. 11. Le Conseil d'Administration élit parmi les administrateurs un Président. En cas d'absence du Président, les réunions du Conseil sont présidées par un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration élira un secrétaire de société et suivant qu'il appartiendra un nombre approprié de secrétaires adjoints. Ni le secrétaire, ni les secrétaires adjoints n'ont besoin d'appartenir au Conseil d'Administration.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président du Conseil ou de deux de ses membres.

Les assemblées se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le Conseil d'Administration peut uniquement entamer l'ordre du jour si la majorité de ses membres sont présents ou bien représentés.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du Conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les administrateurs empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre ou par télégramme.

Les résolutions du Conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera décisive.

Un administrateur ayant un intérêt personnel dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le Conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du Conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel.

Au cas où un membre du Conseil d'administration a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du Conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

Les résolutions signées de tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 13. Les décisions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par le président.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts de la société à l'assemblée générale seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres qui portera le titre d'administrateur-délégué. En outre il peut déléguer des pouvoirs à des directeurs et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires avant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Art. 16. Tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, pour sortir leurs effets, être signés par deux administrateurs ou par l'administrateur-délégué ou par toute personne ou personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Les personnes signataires n'auront pas à justifier à l'égard des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent ni de l'absence d'autorisation spéciale. Tout procès, tant en demandant qu'en défendant sera poursuivi par le Conseil d'administration au nom de la société. Tous les écrits ou actes judiciaires sont valablement émis au nom de la société seule.

Art. 17. La société indemniserà ses administrateurs, directeurs et fondés de pouvoir de toutes les dépenses raisonnables qui leur sont occasionnées car toutes actions ou procès intentés contre eux en leur qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir ainsi que de toutes les obligations résultant de ces actions en justice, sauf le cas où ils ont fait preuve de négligence grave ou de mauvaise administration intentionnelle dans l'exécution de leurs obligations.

Une telle indemnisation s'étendra au paiement des jugements qui condamnent les administrateurs, directeurs et fondés de pouvoir et au remboursement des sommes payées en cas d'arrangement extrajudiciaire et pourra s'appliquer aux jugements en faveur de la société ou de sommes payées à la société suite à ces arrangements.

Une telle indemnisation s'étendra également au paiement des frais des avocats et des dépenses des fondés de pouvoir, administrateurs et directeurs dans les procès où il se défend avec succès, si la demande ou l'action en justice n'a pas pour origine une négligence grave ou une mauvaise administration intentionnelle de ces fondés de pouvoir, administrateurs ou directeurs.

Un tel droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir peuvent prétendre en vertu de la loi et il s'étendra aux successions des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir décédés.

Art. 18. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme d'un an.

Le mandat des commissaires expirera toutefois au plus tard lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Assemblée générale

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

L'assemblée générale a les plus larges pouvoirs pour accomplir ou ratifier tous actes concernant la société.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune du siège à trois heures de l'après-midi, le premier lundi du mois de juin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant, à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au lieu indiqué dans la convocation.

Art. 21. L'assemblée générale entendra le rapport du Conseil d'Administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix, sous réserve des limitations prévues par la loi.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Art. 22. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Si le capital social entièrement souscrit est représentée, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Le Conseil d'Administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le temps et à la place qu'il indiquera.

Art. 23. Le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi ses membres deux scrutateurs.

Les autres membres du Conseil d'Administration complètent le comité.

Art. 24. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être certifiées conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président du Conseil d'administration ou par un des deux administrateurs.

Année sociale

Art. 25. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Chaque année, au trente et un décembre, le Conseil d'Administration établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'Administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard, un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, au Commissaire qui sur ce, établira son rapport.

Deux semaines avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures du bureau normales.

Art. 27. L'excédent créditeur du compte des pertes et profits après déduction des frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'Administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital autorisé et émis.

Le solde restant des bénéfices nets sera à la disposition de l'assemblée générale. Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le Conseil d'Administration.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 28. Dans le cas de la dissolution de la société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par des liquidateurs nommés par l'assemblée générale, ou si ces liquidateurs n'étaient pas désignés de cette façon, par le Conseil d'Administration.

Le solde après liquidation, sera utilisé en vue du remboursement du capital social.

Le solde final sera ensuite distribué également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 29. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Nom des actionnaires	Nombre de parts souscrites
ARCUSTARGET INC.	309
ALCAN PACKAGING BRIDGNORTH LIMITED	1
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Pierre Jean-Claude Labat, administrateur de sociétés, demeurant à L-1641 Luxembourg, 11, rue Nicolas Gredt

b. Monsieur Jean-Marie Bouzendorffer, administrateur de sociétés, demeurant à F-57158 Montigny-Les-Metz, 18, rue Saint-Quentin

c. Monsieur Willian-Bill Morris, administrateur de sociétés, demeurant à GB-FK82JW Stirling, 17, Snowdon Place
La durée des mandats est de 6 six ans.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire: PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch

La durée du mandat est de 6 ans.

Le siège social est fixé à Zone Industrielle Riedgen L-3401 Dudelange

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Dessoy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 100, case 5. – Reçu 310,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

J. Elvinger.

(103427.3/211/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

LE TIRE-BOUCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4762 Pétange, 157, rue de Niederkorn.

R. C. Luxembourg B 38.073.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02822, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101043.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

HSH S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.866.

STATUTES

In the year two thousand four, on the seventh day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There Appeared:

1) SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A. société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 65.906.

2) LOUV, S.à r.l., a private limited company having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 89.272.

Both of them here represented by Mr Pierre Mestdagh, employee at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, by virtue of proxies given on December 2, 2004 under private seal.

Said proxies initialled «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1. Name Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be HSH S.A..

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests. It will be able to lend or to borrow, with or without interests, to issue bonds and any other promissory notes.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 48,000.- (forty-eight thousand euros) represented by 480 (four hundred and eighty) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3. General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11.- The annual meeting of shareholders shall be held on the last Friday of April at 9:00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12.- By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31 December 2004.
2. The first annual general meeting will be held in 2005

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	479 shares
LOUV, S.à r.l.	1 share
Total	480 shares

Payment

The shares have all been fully paid up in cash so that EUR 48,000.- (forty-eight thousand euros) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is: 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg
- 2) The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.
- 3) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 4) Are appointed as directors:
 - a) Mr Carlo Schlessler; Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, born on 30.08.1951 in Luxembourg, with professional address on 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg
 - b) Mr Serge Krancenblum, M.B.A., born on 08.10.1961 in Metz (France), with professional address on 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg
 - c) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 89.272
- 5) Is appointed as statutory auditor, FIN-CONTROLE, société anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.
- 6) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Version française:

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A., société anonyme, ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 65.906.
- 2) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 89.272.

Toutes deux représentées par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, en vertu de procuration sous seing privé conférées le 8 novembre 2004, qui resteront ci-annexées.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de HSH S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de

ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 48.000,- (quarante-huit mille euros), représenté par 480 (quatre cent quatre-vingts) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril, à 9 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans

que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	479 actions
LOUV, S.à r.l.	1 action
Total	480 actions

Libération

Les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 48.000,- (quarante-huit mille euros) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

3. sont nommés administrateurs:

4. M. Carlo Schlessler; Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, né le 30.08.1951 à Luxembourg, demeurant 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg

5. M. Serge Krancenblum, M.B.A., né le 08.10.1961 à Metz (France), demeurant 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

6. LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège à Luxembourg, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 89.272

4. est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5. les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à leur requête et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 94, case 6. – Reçu 480 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

J. Elvinger.

(103498.3/211/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

10010

AqualInvest FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 12,500.-.**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 104.854.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twelfth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AqualInvest INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Cayman Islands, BWI, P.O. Box 1111 George Town, Grand Cayman, represented by Olivier Dorier, company director, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 11th November 2004,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name AqualInvest FINCO, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is to (i) borrow in any form; (ii) issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities; (iii) lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and (iv) give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.2. The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, insofar as such transactions favour or relate to its object. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.3. Insofar as it favours or relates to its object, the Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription-payment

Thereupon, AqualInvest INVESTMENTS LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred British Pounds (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(a) Mr Olivier Dorier, Company Director, born on 25th September 1968 in St Rémy, France and residing at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

(b) Mr Henry A Thompson, Lawyer, born on 16th November 1951 in Tanta, Egypt and residing at 53 Davies Street, London W 1K 5JH, United Kingdom;

(c) Mr Asim Zafar, Banker, Villa 20 - Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain;

(d) Mr Mohammed Abdul Muiz Chowdhury, Company director, born on 8th December 1967 in Sylhet, Bangladesh and residing at Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain.

The registered office of the Company is set at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

AqualInvest INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social aux Iles Cayman, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 1111 George Town, Grand Cayman, ici représentée par Monsieur Olivier Dorier, Directeur de société, demeurant professionnellement à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, en date du 11 novembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AqualInvest FINCO, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la société est (i) d'emprunter sous quelque forme que ce soit; (ii) de procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances; (iii) de prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société et (iv) de donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.2. La Société peut effectuer toutes transactions (i) en relation directe ou indirecte avec l'objet de la Société ou qui pourraient être utiles à son objet et (ii) en relation directe ou indirecte avec l'acquisition de participations dans toute entreprise ou société de quelque forme qu'elles soient et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle

pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription-Libération

Ces faits exposés, Aqualinvest INVESTMENTS LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) M. Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à St Rémy, France, demeurant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
- b) M. Henry A Thompson, avocat, né le 16 novembre 1951 à Tanta, Egypte, demeurant au 53 Davies Street, London W 1K 5JH, United Kingdom;
- c) M. Asim Zafar, banquier, demeurant à Villa 20- porte 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain;
- d) M. Mohammed Abdul Muiz Chowdhury, directeur de société, né le 08 décembre 1967 à Sylhet, Bangladesh, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Dorier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 78, case 5. – Reçu 178,42 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

J. Elvinger.

(103428.3/211/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

MADLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.213.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02830, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101062.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

SEMSDE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 86.474.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102123.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

SEMSDE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 86.474.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102124.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

CLEAR VISION EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.623.

Le bilan consolidé rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour CLEAR VISION EUROPE, S.à r. l., Société à responsabilité limitée

C. Speecke

Gérant

(101233.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

S.M.T.L., SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z. I. du Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 59.314.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 456 du 22 août 1997; modifiée par-devant M^e Morbert Muller, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 985 du 9 novembre 2001; modifiée par-devant M^e Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 18 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 536 du 17 mai 2003; modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1269 du novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour S.M.T.L., SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(101898.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

MOULINS GANTENBEIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.

R. C. Luxembourg B 3.404.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOULINS GANTENBEIN

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(102109.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

ALIMENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.853.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 248 du 25 octobre 1979.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

ALIMENTA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

(102116.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.232.

In the year two thousand and four, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 54.232, incorporated by deed established by the notary Georges d'Huart, residing in Pétange, on March 5th, 1996, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 279 of June 7th, 1996, the articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary Georges d'Huart on June 28th, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 493 of October 2nd, 1996,
- by deed of the same notary Georges d'Huart on December 13th, 1996, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 150 of March 27th, 1997,
- by deed of the notary Edmond Schroeder, having resided in Mersch, on August 19th, 1998, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 918 of December 18th, 1998;
- by deed of the prenamed notary Georges d'Huart on May 10th, 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 588 of July 30th, 1999,
- by deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on July 14th, 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 899 of December 19th, 2000,
- by the undersigned notary on December 24th, 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 124 of February 7th, 2003.

The meeting was opened at 14.30 p.m., with Mr Jean Lambert, Maître en sciences économiques, residing in Luxembourg, 207, route d'Arlon, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Sandra Spadafora, lawyer, residing in Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Elodie Mantilaro, private employee, residing in Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.
2. Mandatory to the board of directors to execute the previous resolution.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the company by adding a further sentence to the last paragraph which shall read as follows:

Art. 2. (last sentence last paragraph). In such context, it may give or receive guarantees and issue all types of securities and financial instruments.

Second resolution

The board of directors is given mandatory to execute the previous resolution with all powers to this effect.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 15.00 p.m.. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.232, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange, en date du 5 mars 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 279 du 7 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 493 du 2 octobre 1996,
- suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 27 mars 1997,
- suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 19 août 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 18 décembre 1998,
- suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 30 juillet 1999,
- suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 899 du 19 décembre 2000,
- suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 124 du 7 février 2003.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 207, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.
2. Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la société en ajoutant une phrase supplémentaire au dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (dernier alinéa, dernière phrase) Dans ce contexte, la société peut octroyer et recevoir des garanties et émettre toutes catégories de titres et d'instruments financiers.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 15.00 heures. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2004, vol. 358, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 décembre 2004.

H. Beck.

(103582.3/201/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 décembre 2004.

H. Beck.

(103583.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

HOLZ-EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 59.092.

Rectificatif de la dénonciation de convention

Suite à la dénonciation de convention du 9 mai 2003, enregistrée à Diekirch le 5 juin 2003, référence DSO-AF00029, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 30 juillet 2003 sous le n° L030043744.3, nous confirmons par la présente que le siège social de la S.A. HOLZ-EXPORT est bien établi route de Stavelot, 13 à L-9964 Huldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Doncols, le 9 décembre 2004.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Domiciliataire

M. Haag

Réviseur d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04778. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101956.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

INSTITUT MARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 2, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 68.075.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AV04546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(102128.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

LEWIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.728.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

(102130.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

PEINTURE-DECORS LEON OLINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 25, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 20.170.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE-DECORS LEON OLINGER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(102111.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

10021

IREAT S.A., INTERNATIONAL REAL ESTATE AND ART TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.116.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mars 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00633/696/14)

Le Conseil d'Administration.

MARCOMARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 29 mars 2005 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00259/534/14)

Le Conseil d'Administration.

VISON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.146.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 mars 2005 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
6. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
7. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
8. Divers.

I (00154/660/14)

Pour le conseil d'Administration.

AMIPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.159.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMIPAR HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 mars 2005 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (00416/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 82.717.

Notice is hereby given that, as the Annual General Meeting of shareholders of FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND SICAV held on 1st March 2005, could not validly deliberate for lack of quorum, an

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the registered office, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg on *14th April 2005* at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors for the year 2004.
2. Balance Sheet and Profit and Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2004.
3. Discharge to the Board of Directors for the year 2004.
4. Election of the Board of Directors.
5. Election of Statutory Auditor.

I (00629/000/17)

INTERFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 8.074.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra à Luxembourg, 17A, rue des Bains, le *29 mars 2005* à 10.00 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
2. Présentation et approbation des Etats des actifs nets et des Etats des opérations des Compartiments, clôturés le 31 décembre 2004;
présentation et approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits, globalisés, de la SICAV clôturés le 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission auprès des banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg
- BANQUE PARIBAS, Luxembourg

I (00632/000/24)

Le Conseil d'Administration.

AB FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.445.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi *25 mars 2005* à 10.00 heures du siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

I (00599/780/17)

Le Conseil d'Administration.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 83.626.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of UBS ETF (the «Company») which be held at the registered office of the Company at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 15 April 2005 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Reports of the Board of Directors and of the Auditors;
2. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2004;
3. Discharge to the Directors in relation to the performance of their duties during the accounting year ended 31 December 2004;
4. Dividend distribution;
5. Appointment of the Directors and approval of Directors' fees for 2004.

Copies of the latest version of the Annual Report (including the directors' and auditors' reports) are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg or on the internet web site of the Company (www.ubs.com/etf) as of 5 April 2005.

In order to be admitted to the meeting, shareholders must deposit their shares at least five days before the date of the general meeting with STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

There will be no requirement as to the quorum in order for the general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Persons who cannot attend this meeting and who want to be represented, should return a proxy, duly filled in, dated and signed to 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax and then by mail before 13 April 2005 to the attention of Mr. Gregory Fourez, fax number 352 46 31 89.

Luxembourg, 9 March 2005.

I (00739/952/29)

By Order of the Board of Directors.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2005 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (00724/802/16)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.307.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, société anonyme, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social de la banque, immeuble «L'Indépendance», 69, route d'Esch, Luxembourg, le mardi 29 mars 2005 à 10.30 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2004.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts et de déposer leurs titres pour le 23 mars 2005 au plus tard à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations devront être déposées à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg pour le 25 mars 2005 au plus tard.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour le Conseil d'administration

F. Narmon

Président

I (00602/006/26)

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.591.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (00725/802/16)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING FINANCIERE MK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.910.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 25 mars 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (00631/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 36.727.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 mars 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00634/506/16)

Le Conseil d'Administration.

LA HETRAIE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.959.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mars 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (00630/045/18)

Le Conseil d'Administration.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.599.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2005 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (00723/802/16)

Le Conseil d'Administration.

SAINT EUGENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 25 mars 2005 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers

I (00456/2046/17)

Le Conseil d'Administration.

ANDROMEDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.594.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2005 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.

10026

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00144/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

DEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.335.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2005 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00145/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

PANI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.973.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mars 2005 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00146/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.456.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 mars 2005 à 10.30 heures, au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation de comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

II (00527/000/22)

Le Conseil d'Administration.

10027

G.M.P. GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 mars 2005* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00252/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 5.599.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *22 mars 2005* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00350/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *31 mars 2005* à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00378/755/14)

Le Conseil d'Administration.

LAGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.125.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 mars 2005* à 15.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00531/000/21)

Le Conseil d'Administration.

CINKIMCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 21.033.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 18 mars 2005 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00500/833/17)

Le Conseil d'Administration.

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.947.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement 18 mars 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination statutaire
5. Divers

II (00409/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CYMONT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.710.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00537/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

DWS INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 86.435.

Die Anteilhaber der SICAV DWS INVEST werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 23. März 2005 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2004.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 16. März 2005 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im Februar 2005

II (00518/673/25)

Der Verwaltungsrat.

TRICOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.561.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 mars 2005 à 15.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00528/000/20)

Le Conseil d'Administration.

LEXTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 46.674.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en étude du notaire Paul Decker, 8, place d'Argent, L-1413 Luxembourg, le 21 mars 2005 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II (00572/000/14)

Le Conseil d'Administration.

10030

FINLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.097.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 mars 2005* à 16.30 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
 7. Nominations statutaires
 8. Divers
- II (00530/000/21) Le Conseil d'Administration.
-

PORTRAIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.123.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mars 2005* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004,
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
 5. Divers.
- II (00536/696/16) Le Conseil d'Administration.
-

**CAPITAL INVEST CONVERGING EUROPE UMBRELLA FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.220.

As the former General meeting shareholders of CAPITAL INVEST CONVERGING EUROPE UMBRELLA FUND (the «Company») held 9 October 2002 at the registered office of the Company has been postponed due to impossibility of the Company's auditor to finalise its report on the liquidation for the date of the general meeting, we hereby give you notice of the

GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company on Friday *18 March 2005* with the following:

Agenda:

1. To hear and approve the reports of the liquidator and of the auditor on the liquidation.
2. To grant discharge to the liquidator for the performance of his duties.
3. To grant discharge to the directors in office for the performance of their duties until the date of liquidation.
4. To decide the close of the liquidation.
5. To decide to keep the records and books of the Company for a time of five years at the former registered office.
6. To note that the deposit in escrow of proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations.

The meeting may validly deliberate on the items of the agenda without any quorum requirement and the resolution on each item of the agenda may validly be passed by the affirmative vote of at least half of the votes cast.

II (00577/755/23)

By order of the Board of Liquidators.

DOUSHAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.199.

—
Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2005 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00538/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

OCHYR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.708.

—
Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00545/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.613.

—
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 mars 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00597/755/17)

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 39.984.

—
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 17 mars 2005 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

10032

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2004;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifié.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

II (00603/000/20)

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.759.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 mars 2005* à 10.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et au 30 juin 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II (00606/000/21)

Le Conseil d'Administration.

COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.471.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le *18 mars 2005* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00607/000/18)

Le Conseil d'Administration.
